

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
26 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage de
convocation
26 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 6 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Anne DEUDON, Etienne DERVYN, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Slimane MOALLA
Laurence RENARD à Charles RENARD
Roberto DRAPRON à Chrystèle GUILLARD
Eliane GOLLIOT à Frédérique DULAC
Guérigonde HEYER à Yolande GROBON
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERVYN
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON
Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

6 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de subvention exceptionnelle de l'Association GRS Chevreuse destinée à financer les frais de déplacement des membres de l'équipe benjamine au championnat de France des gymnastiques qui s'est déroulé à Rennes en juin 2025,

CONSIDÉRANT la participation d'une jeune gymnaste magnycoise à cette compétition et du coût de son déplacement s'élevant à 257 euros,

CONSIDÉRANT notre souhait de continuer à apporter notre soutien à l'association et aux jeunes sportifs magnycois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} : DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 257 euros à l'Association GRS Chevreuse pour financer les frais de déplacement d'une jeune gymnaste magnycoise dans le cadre du championnat de France des gymnastiques qui s'est déroulé à Rennes du 13 au 15 juin 2025.
- **Article 2 : DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2025.

Objet :

**Attribution d'une
subvention
exceptionnelle à
l'Association GRS
Chevreuse**

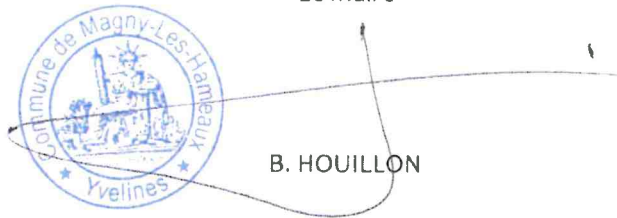
Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **0 8 OCT. 2025**

Certifiée exécutoire le : **0 8 OCT. 2025**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).